



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné qu'une séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le mardi 20 janvier 2026 à 20 h, à la Salle du conseil au 869, boulevard Saint-Jean-Baptiste, 2e étage, à Mercier, pour statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Demande de dérogation mineure #2025-27 : 1-3 rue de Batiscan, afin de permettre l'implantation des conteneurs à matière recyclable.

- Permettre l'implantation des conteneurs à matières recyclables, tel que requis par la MRC de Roussillon, en cour avant, alors que l'article 7.3.2 du Règlement de zonage 2022-1009 exige qu'ils ne soient pas installés en cour avant.

Demande de dérogation mineure #2025-28 : lot 6 018 852 et 6 315 062, afin de permettre un lotissement pour un futur projet résidentiel.

- Permettre une opération cadastrale comprenant un bâtiment projeté sur le lot numéro 6 709 206, avec une marge arrière de 8,16 mètres, alors que la grille de zonage H06-342 exige une marge arrière minimale de 10 mètres par rapport à la ligne arrière du terrain.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ou lors de la diffusion en direct de la séance sur la page Facebook de la Ville.

Donné à Mercier, ce 17 décembre 2025

Me Pascal Cloutier, MBA

Greffier adjoint